

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 14 (1941)
Heft: 10-11

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tous les membres des sociétés suivantes reçoivent

habitation

Union suisse pour l'amélioration du logement, rue de Bourg, 28, Lausanne
Section romande de la Fédération des architectes suisses (F. A. S.)
Société coopérative d'habitation de Lausanne, St-Laurent, 20, Lausanne (S. C. H.)
Société coopérative d'habitation de Genève, Cité-Vieusseux, Genève (S. C. H.)
Société genevoise pour l'amélioration du logement, Cour St-Pierre, 5, Genève
Association des employés architectes et techniciens du bâtiment, Genève (A. D. E. A.)
Société des dessinateurs et techniciens du canton de Vaud, Lausanne (S. D. T.)

administration

Case postale Chauderon, Lausanne

ré d a c t i o n

A. Hoehel, arch. FAS et SIA, Genève
J.-P. Vouga, architecte SIA, Lausanne

é d i t i o n

Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement
28, rue de Bourg, à Lausanne

Commission de rédaction :

LAUSANNE : Fr. Gilliard, arch. ; Dr Veillard, secrétaire du Cartel romand H. S. ; Virieux, arch. cantonal. GENÈVE : Edm. Fatio, arch. ; A. Guyonnet, arch. ; Dr A. Montandon. NEUCHÂTEL : F. Decker, arch. FRIBOURG : A. Genoud, arch.

Abonnement :

Suisse : Fr. 4.— par an. Etranger : Fr. 6.40 • Prix du numéro : Fr. 0.40.
Les fascicules séparés sont en vente à l'administration, à l'Agence des journaux et dans les kiosques à journaux • Versement au compte de chèques II 6622

S. T. S. SERVICE TECHNIQUE SUISSE DE PLACEMENT ZURICH, TIEFENHÖFE, 11 - TÉL. 3 54 26

Liste des emplois vacants

- 1208 Jeune **technicien**, éventuellement **dessinateur en bâtiment**, pour plans de détail et d'exécution. Entrée au plus tôt. Place stable pour candidat ayant les qualités requises. Zurich.
- 1226 **Architecte** diplômé ou **technicien en bâtiment** ayant de la pratique de bureau et de chantier, pour plans de détail, devis, décomptes. Connaissance de la langue italienne désirable. Entrée au plus tôt. Engagement d'environ quatre à cinq mois. Bureau d'architecte du Tessin.
- 1234 Jeune **conducteur de travaux en bâtiment** capable. Entrée immédiate. Eventuellement place stable pour candidat répondant à l'attente. Entreprise de construction du canton d'Argovie.
- 1270 Jeune **dessinateur-architecte** qualifié. Entrée immédiate. Durée d'environ trois mois. Bureau d'architecte du canton d'Argovie.
- 1286 **Technicien en bâtiment**, éventuellement **architecte d'intérieur** ayant fait un apprentissage d'ébéniste, pour projets et exécution, ainsi que la calculation de structures intérieures spéciales. Entrée au plus tôt. Poste offrant des possibilités de développement pour candidat qualifié. Zurich.
- 1290 **Conducteur de travaux capable**, éventuellement **contremaître** (polier), ayant de la pratique, indépendant dans la direction des travaux de construction d'assez grands bâtiments industriels et d'habitation, parlant l'allemand et le français. Entrée au plus tôt. Grande entreprise d'architecture à Ludwigshafen-auf-Rhin (Allemagne).
- 1294 Jeune **technicien en bâtiment** indépendant, disposant de quelque pratique de chantier et de connaissances en devis, calculation et décomptes. Bonnes connaissances de la langue française indispensables. Entrée 1^{er} décembre 1941. Durée d'environ trois à quatre mois, éventuellement plus longtemps.
- 1298 **Technicien en bâtiment-conducteur de travaux** capable, pour l'élaboration des devis et des soumissions d'un assez grand objet de construction. Il ne sera tenu compte que de candidats disposant d'expériences en la matière. Engagement provisoire, en attendant ; éventuellement engagement de plus longue durée, plus tard, en qualité de conducteur de travaux, pour candidat répondant à l'attente. Entrée au plus tôt. Bureau d'architecte de Zurich.
- 1312 **Technicien ou dessinateur en bâtiment** expérimenté, ayant de la pratique dans l'élaboration des plans d'exécution pour bâtiments industriels. Entrée immédiate pour deux ou trois mois. Bureau d'architecte de Suisse centrale.
- 1314 **Technicien architecte** expérimenté, d'un certain âge, provisoirement, pour la durée d'un à deux mois. Travail de bureau. Entrée immédiate. Bureau d'architecte de Zurich.
- 1318 **Technicien en bâtiment** qualifié, habile dessinateur, cherché pour le début de décembre. Bureau d'architecte de Suisse orientale.
- 1316 **Technicien** en bâtiment ayant quelque pratique, pour travail de bureau. Engagement d'un à deux mois. Entrée immédiate. Bureau d'architecte de Suisse centrale.

1322 **Technicien ou dessinateur en bâtiment** pour l'élaboration des plans d'exécution de maisons familiales, etc. Connaissances en dactylographie désirables. Entrée immédiate. Bureau d'architecte de Suisse centrale.
Sont pourvus les numéros 256, 226, 890, 922, 936, 1016, 1074, 1178, 1182, 1188, 1192, 1208, 1228, 1230.

U.S.A.L. SECTION ROMANDE DE L'UNION SUISSE POUR L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT

Président : Frédéric Gilliard, architecte, 28, r. de Bourg, Lausanne.
Vice-présid. : Arthur Freymond.
Secrétaire : J. Balmas, 32, chemin des Fleurettes, Lausanne.
Trésorier : F. Ribl, 26, chemin du Mont-Tendre, Lausanne.
Autres membres du comité : R. Chapallaz, A. Hoehel, M. Weiss, M. Jaton, C. Burklin, A. Jaquet, M. Lateltin.

F.A.S. SECTION ROMANDE DE LA FÉDÉRATION DES ARCHITECTES SUISSES

SECTION ROMANDE :

Président : H.-G. Leseemann, rue Pierre-Fatio, 14, Genève.
Vice-président : Edmond Fatio, Tertasse, 5, Genève.
Secrétaire-trésorier : F. Quéting, rue Saint-Laurent, 2, Genève.

GRUPE DE GENÈVE :

Président : Henry Minner, 96, rue du Rhône.
Vice-président : Arnold Hoehel, 78, rue de Lausanne.
Secrétaire : Marcel Bonnard, 77, route de Malagnou.
Trésorier : Louis Vincent, 14, rue Pierre-Fatio.

S. D. T. SOCIÉTÉ DES DESSINATEURS ET DES TECHNICIENS DU CANTON DE VAUD, LAUSANNE

Fondée en 1919 — Compte de chèques postaux II 3209

Toute correspondance est à adresser au président, M. Pierre Duplan, 15, rue Marterey, Lausanne.

OFFICE DE PLACEMENT :

M. Ernest Richard, arch., 6, avenue du 24-Janvier, Lausanne.

Nous prions nos membres de bien vouloir communiquer tout de suite au titulaire les emplois vacants qui viendraient à leur connaissance.

D'autre part, nous rappelons à tous ceux qui se trouvent momentanément sans travail ou qui désireraient trouver une situation meilleure, que notre office est à leur disposition.

Un certain nombre de membres n'ont pas encore retourné le « curriculum vitae » qui leur a été envoyé. Ils sont instamment priés de le remplir et de l'envoyer au plus vite au président.

S. A. L. SOCIÉTÉ POUR L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT — GENÈVE

Président : M. Roger Huelin, directeur, 54 bis, rue Malagnou.
 Secrétaire : Emile-Albert Favre, architecte, 5, Cour St-Pierre.
 Trésorier : Roger Rehfoüs, 32 bis, rue de Lyon.
 Autres membres du comité : Dr Betchov, A. Hœchel, Ed. Wiedmer, Dr H. Christiani, Edm. Fatio, Guillaume Fatio, A. Guyonet, Meyer-Cayla, D. Montandon, O. Oltramare, F. Qué- tant, F. Reverdin, Mlle Rivier, R. Schwert, Dr Zoppino.

Adresser la correspondance au président ou au secrétaire.

Compte de chèques postaux 1556. Les membres de la société reçoivent l'abonnement gratuit à la revue « Habitation ».

A.D.E.A. ASSOCIATION DES EMPLOYÉS ARCHITECTES ET TECHNICIENS DU BATIMENT — GENÈVE

Fondée en 1919 - Adresser la correspondance au président - Chèques postaux 14624

Local : Brasserie de la Cigogne, 17, place Longemalle.
 Président : M. René Lachenal, 25, av. du Devin-du-Village
 Tél. bureau 4 50 37 Tél. partic. —
 Vice-président : M. Henri Berthoud, 1, rue du Pré-Naville
 — 4 06 60
 Secrétaire : M. Pierre Du Bochet, Petit-Port, Vézenaz
 — —
 Vice-secrétaire : M. Edouard Gollion, 110b, rue de Carouge
 — —
 Trésorier : M. William Buttex, Offres d'empl. : 87, rue de Lausanne
 2 67 77 —
 Organisation : M. André Tomiloff, professionn. : 38, rue de Lyon
 — —
 Bulletin : M. Paul Amey, spect. popul. : 5, rue de Carouge
 4 82 00 —

S. C. H. SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'HABITATION GENÈVE

Président : M. Charles Burklin, 3, rue du Mont-de-Sion, Genève.
 Membres du Comité de direction : MM. Alex Aubert, Albert Bonnet, J. Délémont, Ch. Gautier, William Grandjean, Alb. Pasche.
 Secrétaire général : P. Schumacher.

Adresser la correspondance au bureau de la société : Cité Vieus- eux, Genève.

S. C. H. SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'HABITATION LAUSANNE

Président : M. Ernest Jatou, avenue des Cerisiers, 21 a, Pully.
 Secrétaire : M. Marius Weiss, chemin de Fontenay, 14.
 Caissier : M. Emile Bovsy, chemin Ch.-Gide, 4, Montolivet.
 Vice-présid. : M. Marcel Cosendai, chemin de Meillerie, 5.
 Adjoint : M. Fritz Hugli, chemin de Fontenay, 14.
 Suppléant : M. Auguste Küffer, avenue de Cour, 54.
 Siège social : Saint-Laurent, 20. Gérant : M. Albert Monnier.

Bibliographie

L'Almanach végétarien et naturaliste suisse « Force et Santé », 1942, vient de paraître. Il est consacré, comme toujours, à l'hygiène alimentaire. Les restrictions alimentaires et la nécessité de faire plusieurs repas sans viande par semaine, obligent toutes les familles de notre pays à préparer des menus d'une valeur nutritive certaine, sans l'appoint d'aliments carnés. L'Almanach végétarien contient plus de cent recettes excellentes et scientifiquement étudiées. Il contient quatre-vingt-quatre menus complets et des textes rédactionnels de grand intérêt, parmi les auteurs desquels nous relevons les noms suivants :

MM. Jaques-Dalcroze, D^r H. Duprat, D^r A. Nebel, D^r Ch. Pahud, D^r G. Menkes, J. Martin, M^{me} L. Martin.

1 fr. Editions P.-F. Perret-Gentil, Genève. 80 pages, format 17 x 24 cm. (Communiqué.)

« Bulletin de l'Office international de l'Hygiène publique », 1941.

Mesures législatives concernant l'habitation en Allemagne.

Circulaire ministérielle du 29 août 1940, relative à l'habitat rural. (Reichs-Gesundheitsbl., 1940, N° 45.)

Dans le cadre des mesures destinées à favoriser la santé et la stabilité du paysannat allemand, l'habitat rural se présente avec une particulière importance. C'est en vue des tâches considérables auxquelles devra suffire la construction à la campagne en général et, en particulier, pour le relèvement des bâtiments détruits du fait de la guerre, ainsi qu'aux fins de la politique de reconstitution du paysannat allemand, que les directives de base suivantes ont été établies.

Toutes constructions nouvelles, toutes modifications ou additions à des constructions anciennes devront répondre aux exigences présentes et futures auxquelles l'agriculture devra faire face.

Le retour à des tendances saines et rationnelles pour la construction au village devra s'effectuer sur la base du maintien des fermes et agglomérations rurales dans des conditions bien appropriées correspondant à l'ambiance locale et au caractère paysan. Les bonnes vieilles habitudes traditionnelles seront à cet égard développées dans un esprit créateur en les adaptant aux besoins modernes. La plus grande attention devra être apportée à la création d'habitations suffisantes et saines. Comme point de départ pour la satisfaction des besoins de la population rurale, on peut admettre qu'une habitation destinée à une famille paysanne doit comprendre au minimum :

Une salle d'habitation, d'environ 20 à 25 m² de superficie ; une cuisine à usage également de salle à manger ou office, environ 25 à 28 m² ; une chambre à coucher des parents, environ 20 m² ; deux chambres à coucher pour enfants, chacune d'environ 14 à 18 m² ; pièce pour aide ou femme de service, environ 12 m² ; chambre de valet, environ 12 m² ; entrée spacieuse, au moins 12 m² ; bain et douche (dans la partie servant à l'habitation) ; fumoir, environ 1 m. 50 à 3 m² ; resserre à provisions ou garde-manger, environ 6 m² ; caves ; chambre de réfrigération pour le lait, environ 3 à 6 m² ; cabinet d'aisances ; pièce annexe.

La situation des divers locaux les uns par rapport aux autres sera telle qu'elle facilite le travail dans le ménage paysan. En particulier la disposition et l'aménagement de la salle-cuisine devront être prévus de manière à fournir à la ménagère toutes les commodités possibles.

On s'efforcera de pourvoir toutes les fermes et habitations rurales d'eau de bonne qualité, de chauffage et de courant électrique. Il sera tenu compte à cet égard des conseils du Comité technique du Reich pour l'agriculture.

Une attention spéciale sera donnée à la protection des locaux d'habitation contre la montée de l'humidité du sol, à leur bon éclairage, à leur aération.

Il résulte d'études récentes que de nombreuses maladies atteignant la population rurale proviennent de locaux d'habitation malsains — même dans des constructions relativement neuves. Il conviendra de veiller davantage à ce que ces locaux soient disposés, aussi en ce qui concerne leur situation (orientation et régime d'aération), d'une manière hygiénique.

Importance, dans une politique rationnelle du logement rural, des dépendances et locaux d'exploitation, lesquels devront être envisagés à la fois du point de vue de l'hygiène et de celui des facilités de travail. On améliorera les étables, on créera des fosses fixes à fumier, etc. Mention d'une brochure éditée et distribuée gratuitement par le ministère sous le titre : « Etables saines — Bêtes saines ».

Dans le cadre de la politique de reconstitution du paysannat allemand, l'Etat subventionnera la construction de fermes et d'habitations pour ouvriers agricoles.

Les villages nouveaux devront répondre aux concepts du national-socialisme. On tiendra compte des nécessités modernes de la circulation : le village ne s'étendra pas, comme

(Suite à la page 170.)